

L'IMPARTIAL DE LA DRÔME EST HABILITÉ POUR TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

**Vous souhaitez insérer une annonce légale, confiez-la nous par MAIL : [annonceslegales@l'impartial.fr](mailto:annonceslegales@l'impartial.fr)**

➔ Réception des insertions légales jusqu'au mardi, 17h00 • Envoi, sur demande, d'une attestation de parution • Envoi de facture et de vos exemplaires à parution • Possibilité de devis  
☎ 45 place Jean-Jaurès - CS 40056 - 26102 ROMANS Cedex ☎ 04 75 72 72 20

Tarifs selon arrêté Ministériel du 14 décembre 2023



### Avis d'enquête publique

Enquête portant sur l'approbation du Règlement Local de Publicité

Par arrêté n° AR/2024/0255/T du 08/08/2024 le Maire de la commune de BOURG DE PEAGE a ordonné l'ouverture à l'enquête publique pour le projet de Règlement Local de Publicité sur la commune de BOURG DE PEAGE qui se déroulera pendant une durée de 22 jours consécutif du **Lundi 9 septembre 2024 à 9h00** au **Lundi 30 septembre 2024 à 17h**

La personne responsable du projet est la commune de BOURG DE PEAGE représentée par son maire M<sup>me</sup> Nathalie NIESSON et dont le siège administratif est situé à la mairie de BOURG DE PEAGE, rue du Docteur Eymard 26500 BOURG DE PEAGE

Cette enquête publique concerne le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicité, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

M. André AUBANEL, agriculteur, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Henri VIGLIER a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie de BOURG DE PEAGE, du **lundi 09 septembre** au **lundi 30 septembre** inclus, soit pendant 22 jours, aux jours et heures, habituelles d'ouverture du service urbanisme : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de BOURG DE PEAGE :  
- Le **lundi 9 septembre 2024 de 14h à 17h**  
- Le **mardi 17 septembre 2024 de 14h à 17h**  
- Le **lundi 30 septembre 2024 de 14h à 17h**

Le dossier, d'enquête publique pourra être consulté sur le site de la commune <https://www.bourgdepeage.com>, en mairie de BOURG DE PEAGE, ainsi que sur un poste informatique dédié aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil du service urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions :  
- Soit sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet.  
- Soit par courrier postal reçu au plus tard le 30 septembre 2024 avec la mention « Attention de Monsieur André AUBANEL, commissaire enquêteur - approbation Règlement Local de Publicité de BOURG DE PEAGE ».

Soit par courriel à l'adresse suivante [enquete@bourgdepeage.com](mailto:enquete@bourgdepeage.com) avant le 30 septembre 2024 à 17h.

Le dossier soumis à enquête comprend :

- une notice de présentation non technique du projet, la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet d'établissement du RLP
- la délibération de prescription
- le diagnostic de territoire
- l'élaboration des orientations du futur Règlement Local de Publicité et le débat du conseil municipal
- la délibération d'arrêt du projet comprenant le bilan de la concertation (public, associations et professionnels)
- les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et celui de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- le rapport de présentation
- la partie réglementaire
- le plan de zonage
- les annexes

Le projet de Règlement Local de Publicité ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BOURG DE PEAGE aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

### Commune de ROMANS SUR ISERE

### Enquête publique portant sur le déclassement de voies communales

Par arrêté n°AM2024/496 du 03/09/2024, Madame le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement des rues Lucie-Aubrac et des Marronniers ainsi que de la partie nord de l'avenue du Vercois et de la rue Francis-Roulienc et a désigné Monsieur Bernard BRUN comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville de ROMANS SUR ISERE du **23/09/2024 au 07/10/2024** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier complet est consultable en mairie et sur le site internet de la Commune dans la rubrique Annexes > Enquêtes publiques ([www.ville-romans.fr](http://www.ville-romans.fr)).

Le commissaire enquêteur tiendra 2 permanences en mairie les :  
- mardi 24/09/2024 de 14h à 17h,  
- lundi 07/10/2024 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie, avec inscriptions en objet et la mention « pour le commissaire enquêteur ».
- par courrier envoyé à la mairie avec la mention « pour le commissaire enquêteur ».

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public.



### SAME

### Capital social

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)  
Siège social : 68 Allée de la Mésange  
26500 BOURG-LES-VALLENCES  
930 524 525 RCS de ROMANS

Aux termes d'une décision en date du 29 août 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 3020 euros à 70000 euros.

Mention sera portée au RCS de ROMANS

### AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M<sup>re</sup> Silvia COSTAN, Notaire associé membre de la SARL dénommée « OFFICE NOTARIAL D'HAUTERIVES », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à HAUTERIVES (Drôme) 315, Imposée de fournilière, CRPCEN 26016, le 6 septembre 2024, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'une clause de préciput, avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux : ENTRE : M. Jean-Pierre André Joseph TOMCZAK, Retraité, et M<sup>me</sup> Agnès Andrée MEYNIER, Retraitée, demeurant ensemble à MENCHOUX-VEAUNES (26500), 3 Impasse du lierre. Nés savoir : M. à BRAN COURT-LE-GRAND (027110) le 29/12/1953, M<sup>me</sup> à BEAUREPAIRE (38270) le 25/06/1951, mariés à la mairie de LENS-LESTANG (26210) le 05/02/1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Non modifié depuis. De nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

### L'Impartial

### EST HABILITÉ POUR TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Vous souhaitez insérer une annonce légale, confiez-la nous par MAIL :  
[annonceslegales@l'impartial.fr](mailto:annonceslegales@l'impartial.fr)

- Réception des insertions légales jusqu'au mardi, 17h00
- Envoi, sur demande, d'une attestation de parution
- Envoi de facture et de vos exemplaires à parution
- Possibilité de devis

45 Place Jean-Jaurès - CS 40056 - 26102 ROMANS Cedex - Renseignements 04 75 72 72 20

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr, c'est tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

**Infolegale**  
& marketing

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement

**ACPM**

Prix de vente : 1,70€  
ABONNEMENTS  
1 an : 80 €  
6 mois : 42 €

La publication se réserve le droit de refuser toute insertion sans fournir de motif.